

De magis à mais : une hypothèse sémantique

Autor(en): **Ducrot, O. / Vogt, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **43 (1979)**

Heft 171-172

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399680>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE *MAGIS* A *MAIS* : UNE HYPOTHÈSE SÉMANTIQUE

L'objet de cet article est de proposer une explication sémantique pour un fait bien connu des historiens des langues romanes. Il s'agit du fait que, dans beaucoup de ces langues, la principale conjonction adversative (fr. *mais*, portugais *mas*, italien *ma*) dérive, non pas de l'adversatif latin *sed*, mais de l'adverbe *magis*, qui était un des moyens utilisés pour former le comparatif de supériorité. Dans certaines de ces langues d'ailleurs, à un moment donné de leur histoire, la même forme phonétique a eu la double valeur de « mais » et de « plus » : c'est le cas, par exemple, de *mais* en portugais archaïque. Et même de nos jours, dans certaines régions du Brésil, il est impossible de distinguer à l'oreille la conjonction *mas* (signifiant « mais »), et l'adverbe *mais* (signifiant « plus ») ; cette identité phonétique est mise à profit dans une locution courante : à quelqu'un qui fait sans cesse des objections (*Mas, ..., mas, ...*) on peut répondre, pour arrêter la discussion, *Não tem mais nem menos* (« il n'y a pas de plus ni de moins »). Notre problème est d'expliciter le rapport existant entre le sens de la conjonction *mais* et celui de l'adverbe *magis*, rapport qui serait à l'origine de la dérivation historique et expliquerait que l'assimilation puisse parfois se maintenir synchroniquement.

Le problème est compliqué par le fait que les langues romanes utilisant un dérivé de *magis* comme conjonction adversative principale, lui donnent, en fait, deux fonctions différentes. L'une est celle de l'espagnol *sino* et de l'allemand *sondern*, et nous la symboliserons par *SN*. L'autre, que nous désignerons par *PA*, est remplie en espagnol par *pero* et en allemand par *aber*. Le *mais/SN* sert à rectifier : il vient toujours après une proposition négative $p = \text{non-}p'$, et introduit une détermination q qui remplace la détermination p' niée dans p et prêtée à un interlocuteur réel ou virtuel : *il n'est pas intelligent mais/SN seulement astucieux*. Le *mais/PA* au contraire n'exige pas nécessairement que la proposition précédente, p , soit négative. Sa fonction est d'introduire une proposition q orientant vers une conclusion *non-r* opposée à une conclusion r vers laquelle p pourrait con-

duire : *il est intelligent mais/PA il ne travaille pas assez*. On peut d'ailleurs montrer que le *mais* français possède des propriétés syntaxiques spécifiques selon qu'il remplit la fonction *PA* ou la fonction *SN* (cf. Anscombre et Ducrot, 1977). Quand on parle de relation entre *magis* et *mais*, il faut donc préciser s'il s'agit du *mais/SN* ou du *mais/PA*.

I. — *Du magis* comparatif au *mais/SN*.

On sait qu'en latin même il y a déjà un certain nombre d'exemples de l'emploi de *magis* comme conjonction adversative. Or, dans tous ces exemples, *magis* a une fonction rectificatrice, qui est très proche de *SN*. Ainsi dans la première églogue de Virgile : *Non equidem invideo, magis miror* (= « Je n'ai pas d'envie mais plutôt de l'étonnement »). Ou encore *Id, Manli, non est turpe, magis miserum est* (Catulle, 68, 30) (« Ce n'est pas honteux, Manlius, c'est plutôt malheureux »). Cf. encore Salluste (*De bello jug.* 85, 49) : *Neque quisquam parens liberis uti aeterni forent optavit, magis uti boni honestique vitam exigerent* (= « Aucun père n'a souhaité que ses enfants soient éternels, mais qu'ils mènent une vie bonne et honnête »). Dans tous ces exemples, la première proposition est négative et la seconde substitue une affirmation présentée comme correcte à l'affirmation niée, ou rejetée, dans la première.

Nous chercherons donc d'abord à expliciter la relation qu'il peut y avoir entre la fonction de coordination adversative remplie par *magis* et son emploi dans la comparaison sous la forme *magis quam* (emploi illustré, par exemple, par cette maxime de Sénèque *Magis Deum miseri quam beati colunt* (= Dieu est plus vénéré par les gens malheureux que par les gens heureux)). Pour schématiser le problème, nous nous demanderons quel est le rapport entre les structures (1) et (2) :

(1) *A magis quam B.*

(2) *Non B, magis A.*

L'ordre des propositions dans (1) peut d'ailleurs être aussi bien — quoique ce soit moins habituel : *Magis quam B, A*. L'ordre des propositions n'est pertinent que dans (2).

D'emblée, plusieurs différences apparaissent. D'une part, il s'agit dans (2) d'une parataxe, coordination de deux propositions. Dans (1), au contraire, il s'agit d'une hypotaxe où la proposition *B* est « subordonnée » à la proposition *A*, jouant le rôle de principale ; *A* est le déterminé et *B* le déterminant. En second lieu, le morphème *magis* est, en (2), attaché à *A*, alors

qu'en (1), sous la forme *magis quam*, il introduit la proposition *B*. Troisième point : (2) comporte une négation explicite absente de (1). Enfin, différence moins évidente peut-être, on a l'impression, dans les phrases du type (2), d'une relation entre énonciations. Le vers de Catule *Id, Manli, non est turpe, magis miserum est* se laisse bien paraphraser comme « il ne faut pas dire, Manlius que c'est honteux, il faut dire plutôt que c'est malheureux ». Au contraire, dans les comparatives (structure (1)) la présence de l'énonciation est beaucoup moins visible : il semble bien, dans l'exemple de Sénèque cité plus haut, que l'on compare deux réalités : la piété des heureux et celle des gens malheureux. Nous allons examiner ces différents points.

a) Les deux premiers doivent être traités ensemble. Nous ne les discuterons d'ailleurs que rapidement, car ils représentent un cas particulier d'un phénomène syntactico-sémantique plus général, qui est le suivant. Soit *M* un morphème marquant un rapport sémantiquement dissymétrique entre propositions. Supposons, d'autre part, que *M* ait deux variantes *m*₁ et *m*₂. Sous la forme *m*₁, *M* établit une relation hypotaxique de subordination. Sous la forme *m*₂, *M* établit une relation parataxique de coordination. Soit maintenant un énoncé *E*₁ : *X m*₁ *Y* (ou bien *m*₁ *Y X*) où *X* est le déterminé (proposition principale) et *Y* le déterminant (proposition subordonnée). Si l'on veut paraphraser *E*₁ par un énoncé parataxique *E*₂ constitué avec *m*₂, on doit nécessairement donner à *E*₂ la forme : *Y + m*₂ *X* (ou « + » marque la jonction entre les deux membres de la parataxe, jonction souvent manifestée par *et* ou *mais*)¹.

Supposons par exemple que *M* soit la marque de la relation d'antériorité. On aura :

*m*₁ = *avant que*.

*m*₂ = *avant* (ou encore : *auparavant*).

Prenons d'autre part :

X = *Pierre est venu*.

Y = *Jean est parti*.

La phrase hypotaxique sera :

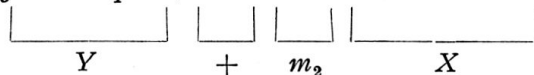
*E*₁ = *Pierre est venu avant que Jean soit parti*

(ou : *Avant que Jean soit parti, Pierre est venu*).

1. Cette règle pourrait être étendue, mais sa formulation serait plus compliquée, au cas où la relation marquée par *M* concerne des objets et non des propositions, et où *m*₁ est une préposition (cf. *à droite de*, *sur*, etc.).

La règle énoncée plus haut donne alors comme paraphrase parataxique :

$E_2 =$ *Jean est parti, mais avant Pierre est venu.*



(La nécessité de placer m_2 X après Y tient évidemment au fait que, dans la paraphrase parataxique, m_2 est relié par anaphore à Y, c'est-à-dire à la proposition principale de la construction hypotaxique.)

Comment la règle qui vient d'être énoncée et illustrée s'applique-t-elle au problème de *magis* ? Il suffit de prendre pour M la marque du comparatif de supériorité, pour m_1 la subordination *magis quam* et pour m_2 l'adverbe *magis* utilisé comme coordination. Si l'on choisit, d'autre part, $X = \text{non-}B$ et $Y = A$, alors la règle générale laisse prévoir une relation de parataxe entre (1') et (2) :

(1') *A magis quam non-B* (hypotaxe)

(2) *Non-B, magis A* (parataxe)

b) Ce qui vient d'être dit ne répond pas encore à notre problème initial. Nous ne cherchions pas à mettre en rapport (1') et (2), mais (1) et (2) — où (1) (= *A magis quam B*) diffère de (1') par l'absence d'une négation explicite attachée à B . Notre solution, on l'aura deviné, est que, dans un comparatif de supériorité, le deuxième terme (celui qui est déclaré inférieur) est toujours, du point de vue sémantico-pragmatique, l'objet d'une négation (fait déjà signalé dans la littérature linguistique et étudié, du point de vue argumentatif, dans Vogt 1977).

On notera d'abord que dans les langues romanes, le deuxième terme est, assez fréquemment, l'objet d'une négation explicite.

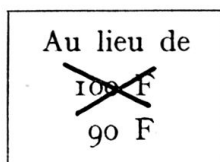
On trouvera de nombreux exemples de ce phénomène en français dans Valin 1952 (p. 17-18) ; la négation peut apparaître soit sous sa forme complète : *J'aurai plus de temps pour cela à Champigny que non pas à Paris*, (Mademoiselle, *Mémoires*) soit, plus habituellement aujourd'hui, sous la forme incomplète du *ne* prétendu « explétif » : *Je le sens mieux que vous ne le sentez vous-même* (Anatole France, *Le lys rouge*). Il en est de même en portugais archaïque. Cf. *Eu amo mais meu senhor que nom a ty* (xv^e siècle) (= « J'aime plus mon maître que + Négation + toi ») ; *Melhor o fezo ca o nom disse* (xiv^e siècle) (= Il a agi mieux qu'il + Négation + a parlé »).

Ces faits, en eux-mêmes incontestables, sont susceptibles de deux interprétations totalement opposées. En effet, il est toujours possible, dans les phrases prises en exemple, de retirer le morphème négatif sans pour autant changer le sens.

On peut donc admettre aussi bien :

— *Interprétation 1.* Le morphème négatif, ici, n'a aucune réalité sémantique. Il est, comme disent les grammairiens traditionnels, explétif. En syntaxe structurale on dirait qu'il appartient à une variante du comparatif, lui-même sans rapport avec l'idée de négation.

— *Interprétation 2.* Tout comparatif de supériorité implique, de la part du locuteur, une attitude négative (que nous préciserons plus loin) vis-à-vis du terme comparant. Cette attitude, toujours présente, peut être manifestée ou non par l'usage d'un morphème négatif. Quand il est présent, ce morphème ne fait que redoubler une indication pragmatico-sémantique déjà véhiculée par le comparatif. Il s'agit du même phénomène que l'on observe dans certaines vitrines de magasin, les jours de solde. Le commerçant utilise une étiquette du type de :



L'emploi du morphème *au lieu de* suffirait à nier l'indication 100 F mais le commerçant croit bon de rendre cette négation encore plus visible en barrant le nombre (ou aussi, quelquefois, en l'écrivant en petits caractères).

La thèse que nous venons de formuler est donc que le terme comparant est toujours nié à l'intérieur du comparatif de supériorité¹. Or cette thèse semble se heurter d'emblée à une objection de bon sens. On nous objectera en effet : « Quand je dis que Pierre est plus grand que Jean, je ne dis pas que Jean n'est pas grand. Quand Sénèque dit que les gens malheureux sont plus pieux que les heureux, il ne dit pas que ceux-ci ne sont pas pieux. Et c'est là justement ce qui distingue la structure comparative (1) de la parataxe (2) : dire *non B magis A* c'est dire *non-B*, c'est donc nier *B*. »

Pour répondre, il nous faut montrer en quels sens des verbes « nier » et « maintenir », *B* est nié dans la comparaison (1) (même s'il y est maintenu), et maintenu dans la parataxe (2) (même s'il y est nié).

1. On pourrait d'ailleurs montrer que le comparatif d'égalité comporte lui aussi une négation du terme comparant (cf. Anscombe 1973, Vogt 1977, p. 201 sq.).

b₁) *B* est nié dans la comparaison.

La négation dont nous parlons ici, et que l'on pourrait appeler *négation argumentative*, doit être bien sûr distinguée de ce que les logiciens appellent négation. Pour ceux-ci, étant donné un prédicat *P* et un sujet *S*, il n'y a que deux possibilités : ou bien *P* est vrai de *S*, ou bien il est faux de *S* (avec la possibilité supplémentaire éventuelle qu'il ne puisse pas être mis en rapport avec *S*). Nier *P* de *S*, ce serait dire que *P* est faux de *S* ; l'affirmer, ce serait dire que *P* est vrai de *S*. Pour nous ¹, les notions de vérité et de fausseté n'ont pas une fonction centrale en sémantique linguistique. La plupart des prédicats de la langue (par exemple ceux qui apparaissent dans les citations utilisées plus haut : « être pieux », « bien agir », « être malheureux », « bien parler », etc.) sont tels que cela ne fait pas grand sens de dire qu'ils s'appliquent ou ne s'appliquent pas à un sujet. Que disons-nous alors quand nous soutenons que la phrase de Sénèque *Magis Deum miseri quam beati colunt* nie la piété des gens heureux et affirme celle des malheureux ? Nous voulons dire par là qu'elle a même orientation argumentative, en ce qui concerne les gens heureux, que des phrases comme *Les gens heureux ne sont pas (très) pieux*, *Les gens heureux ont (très) peu de piété* ou que l'interrogation *Les gens heureux sont-ils pieux ?* Toutes ces phrases servent, si l'on attribue une certaine valeur (par exemple, favorable) à la piété, à refuser cette valeur aux gens heureux. D'où des enchaînements comme

Les gens heureux sont à plaindre : { — ils ne sont pas pieux.
— ils ont peu de piété.
— sont-ils pieux ?
— les malheureux sont plus pieux qu'eux.

En d'autres termes, toutes les phrases de droite constituent un paradigme : son trait constitutif est l'orientation vers des conclusions inverses de celles que le locuteur tirerait de la piété. Notre conception de l'affirmation est de même nature, mais opposée. En disant que la phrase de Sénèque affirme la piété des gens malheureux, nous voulons dire qu'elle sert à revendiquer pour ces derniers les valeurs qui, selon le locuteur, sont attachées à la piété. On voit que cette conception de la négation et de l'affirmation se relie à l'idée que nous nous faisons du sens d'un énoncé : ce sens n'est pas constitué par des conditions de vérité, mais par les continuations dont il est susceptible dans un enchaînement argumentatif.

1. Cf. Anscombe et Ducrot 1978.

Si l'on admet cette conception, cela ne fait plus grand problème de dire que l'énoncé comparatif *A plus que B* nie le terme comparant *B*. Cela ne signifie pas qu'il implique la fausseté de *B*, ni même qu'il implique nécessairement la phrase grammaticale *non-B* ; cela signifie qu'il appartient au même paradigme argumentatif que cette phrase, phrase qui n'exprime d'ailleurs pas la négation, mais seulement une forme de négation parmi d'autres. En disant que la maxime de Sénèque est négation de la piété des gens heureux, nous n'entendons donc pas qu'elle entraîne l'énoncé grammaticalement négatif *Les gens heureux ne sont pas pieux*. Sa valeur négative, c'est ce qu'elle a en commun avec cet énoncé, à savoir une certaine orientation argumentative.

Nous résumerons en trois thèses ce que nous venons de dire sur la négation :

1) La négation argumentative est tout autre chose que la négation logique, c'est-à-dire qu'une affirmation de fausseté.

2) La négation argumentative ne s'exprime pas exclusivement par la négation grammaticale.

3) La valeur sémantique de la négation grammaticale ne doit pas être assimilée à la négation logique, *magis* elle doit être conçue comme une forme particulièrement forte de négation argumentative.

Il est alors possible de répondre complètement à l'objection que nous nous étions faite (p. 321) : cette objection consistait à opposer radicalement la structure comparative (1) et la parataxe (2) sous prétexte que le terme *B* n'est nié que dans (2). De notre point de vue, *B* fait l'objet dans les deux cas d'une négation argumentative. Le fait que (1) ne nie pas toujours *B* du point de vue grammatical, alors que *B* est grammaticalement nié dans (2), ce fait n'établit pas une discontinuité sémantique-pragmatique entre les deux structures : il ne l'établirait que si l'on décrivait la négation grammaticale au moyen de la négation logique — ce que nous refusons.

Deux types d'exemples montrent combien il serait artificiel de séparer brutalement la négation grammaticale dans (2) et la position du comparant dans (1). D'abord on peut citer de nombreux cas où l'effet de la phrase comparative est indiscernable de l'effet d'une négation grammaticale. Quand Cicéron dit de quelqu'un *Disertus magis est quam sapiens* (= « Il est plus beau-parleur que sage »)¹, est-ce que le jugement porté sur la

1. Nous avons traduit *disertus* par « beau parleur » qui, en français, est plutôt péjoratif, alors que le mot latin ne l'est pas nécessairement. Cette traduction est destinée à mettre en évidence l'effet du mouvement argumentatif constitutif

sagesse de la personne en question est bien différent de celui que donnerait la phrase grammaticalement négative *Non est sapiens* ? Inversement, on a souvent noté (cf. Small 1924, p. 15 sq.) que beaucoup de langues dépourvues d'instrument morphologique pour marquer la comparaison, l'expriment en juxtaposant une proposition affirmative et une proposition grammaticalement négative (pour dire *Pierre est plus grand que Jean* on dit *Pierre est grand, Jean n'est pas grand*). Cf. également un exemple précis donné dans Ivens 1918, p. 150, et cité par Benveniste 1948, p. 126. Ici nous voyons la négation grammaticale, employée en contraste avec l'affirmation, prendre une valeur tout à fait indiscernable de celle du comparatif.

Pour nous, l'équivalence fonctionnelle entre le comparatif et la négation n'est pas un hasard. Elle tient à un trait essentiel des langues naturelles, dont les prédicats n'ont pas le caractère figé qui permettrait de leur appliquer une négation logique. Si l'on donne à l'expression *il est faux que* la signification qu'elle a en logique, cela ne fait pas de sens de dire de quelqu'un *il est faux qu'il soit sage* ou *il est faux qu'il soit grand*. Dans ce cas on ne peut énoncer ces phrases que par fiction, c'est-à-dire, en supposant que *sage* et *grand* ont non pas leur sens linguistique, mais les propriétés des prédicats logiques. Cette fiction fait partie de « l'apriorisme logique » (Benveniste 1948, p. 149) cherchant à retrouver dans les langues naturelles les structures du langage lentement élaboré par la science. Elle constitue, selon nous, une falsification — même si elle correspond à une tendance effective des « langues modernes occidentales et normalisantes » (Benveniste, *ibid.*) —, et exprime une sorte d'image que ces langues tendent à donner d'elles-mêmes.

*b*₂) *B* est maintenu dans la parataxe.

Pour montrer que l'absence fréquente de morphème négatif dans la comparaison (1) n'oppose par radicalement cette structure à la parataxe (2), nous venons de faire apparaître dans le terme comparant de (1) une négation argumentative (distincte de la négation logique). Mais le rapprochement ne sera complet que si nous suivons le chemin inverse en ce qui concerne la parataxe. Il faut donc faire voir que la négation grammati-

de la comparaison : quand on dit que quelqu'un est *disertus magis quam sapiens*, l'éloquence qu'on lui reconnaît s'oppose à la sagesse qui, dans le même acte, lui est retirée, et se charge de la valeur péjorative impliquée par ce retrait.

cale qui y accompagne *B* est à comprendre comme une marque de négation argumentative et non pas de négation logique : le signe en est que *B*, tout en étant refusé, est en un certain sens maintenu.

Le maintien de *B* dans la structure parataxique (2) (*Non B, mais A*) n'est pas un trait particulier de cette structure, mais se relie, selon nous, à la fonction générale du morphème négatif dans les langues naturelles. Il y a, en effet, de bonnes raisons d'admettre que le sens d'un énoncé négatif est toujours, à un certain niveau, la mise en scène d'un dialogue avec un interlocuteur imaginaire. En disant *non-B*, le locuteur représente une énonciation virtuelle de *B*, et s'oppose à cette énonciation. En d'autres termes, on ne peut pas énoncer *non-B* sans énoncer *B*, ou, plus exactement, sans faire énoncer *B* par un personnage dont on rapporte le discours : dans la langue, toute négation relève du discours rapporté. Il peut se faire que le locuteur n'identifie pas ce personnage avec son destinataire empirique, et, même s'il l'a identifié, il peut se faire que ce dernier n'accepte pas l'identification et ne prenne pas *B* à son compte. Mais ces possibilités de masquerade, de cache-cache discursif, ne sont données que comme des réalisations particulières d'un fait plus essentiel, la présence de l'altérité dans le sens même de l'énoncé (cf. Vogt 1977, p. 32 sq.).

Parmi les faits linguistiques qui suggèrent le plus cette description de la négation grammaticale comme rejet d'un discours prêté à l'autre, nous citerons simplement les propriétés, assez paradoxales au premier abord, de l'expression *au contraire*. Dans un discours suivi *X, au contraire Y*, il arrive souvent que *X* soit négatif et s'analyse comme *non-X'* (ex. : *Il ne cédera pas, au contraire il durcira ses positions*). Or le segment, *Au contraire Y* peut très bien être utilisé dans le dialogue comme réplique à l'énoncé affirmatif *X'* d'un interlocuteur effectif (*Il cédera — Au contraire, il durcira ses positions*). Si l'on veut rendre compte de ces observations tout en ayant une description unique pour *au contraire*, il faut admettre que cette expression marque, fondamentalement, l'opposition à l'interlocuteur ; lorsqu'elle vient, dans un discours suivi, après l'énoncé négatif *non-X'*, c'est parce que cet énoncé rapporte un discours virtuel *X'* auquel le locuteur s'oppose doublement : par le *non* et par le *au contraire*.

Cette conception générale de la négation se vérifie particulièrement dans la structure parataxique (2) : *Non B, magis A* (où *magis* a la fonction SN de *sino* et de *sondern*). Ainsi le texte de Catulle *Id, Manli, non est turpe, magis miserum est* ne se comprend que par allusion au jugement possible *Id est turpe*, jugement qui est l'objet d'une réfutation. Il en est de même —

mais le mouvement, plus indirect, est celui que nous avons appelé « masquerade » ou « cache-cache » — lorsque Mélibée dit à Tityre : *Non equidem invideo, magis miror*. Mélibée, au début de l'églogue, a comparé son sort lamentable au bonheur de Tityre. Ce dernier lui a répondu, sans faire la moindre allusion à une possible jalousie de Mélibée, qu'il devait tout son bonheur à la protection de César. C'est alors que Mélibée enchaîne *D'ailleurs je ne t'envie pas, je suis plutôt étonné*, réfutant ainsi une possible accusation d'envie. Certes, cette accusation ne se trouve, ni implicitement ni explicitement, dans ce qu'a dit Tityre, mais elle n'en est pas moins présente dans le discours : c'est l'interprétation à laquelle, selon Mélibée, pourraient donner lieu ses premières paroles — où il comparait sa situation à celle de Tityre. Bien qu'il ne rapporte pas les paroles de son destinataire empirique, il s'adresse à lui *comme* à quelqu'un qui aurait dit *Tu m'envies*.

En faisant apparaître dans la négation *non-B* le discours rapporté *B*, nous n'avons pas encore montré ce que nous annoncions, à savoir que *B* est maintenu. Il nous faut donc passer par une nouvelle étape, car on pourrait nous objecter que le locuteur de *non-B* annule l'énoncé *B* auquel il s'oppose (ainsi, dans la proposition logique *non-p*, il ne reste plus rien de la proposition *p*). Mais, selon nous, le fait que *B* ait été dit (même s'il s'agit d'un dire imaginaire) lui confère une présence, un « poids » que la négation grammaticale ne peut pas supprimer : l'affirmation dont il a été l'objet constitue déjà pour *B* une sorte de réalité, cette même réalité que l'on cherche souvent à accumuler en recourant à des arguments d'autorité. En d'autres termes, l'altérité nous paraît *constitutive* du sens. On ne peut pas séparer ce qui est dit et le fait que cela ait été dit par l'autre. On ne peut pas séparer radicalement, pour reprendre nos exemples, « être envieux » et « être présenté comme envieux », « être honteux » et « être déclaré honteux ». C'est justement pour cette raison que la valeur sémantique de l'énoncé négatif ne se réduit pas à la négation logique. Elle se situe dans l'intervalle entre l'affirmation et la négation logique ; elle doit se décrire comme un mouvement, comme une tension dirigée vers cette négation à partir d'une affirmation maintenue au moment même où elle est rejetée ¹.

1. Cette thèse nous paraît une application au problème de la négation des recherches de Bakhtine (Volochnikov) sur le discours rapporté et sur le caractère « fictif » du sens littéral (Bakhtine, Volochnikov, 1977, p. 161 sq. On notera que la traduction française ne recourt pas au mot *littéral*, utilisé en revanche par les traductions anglaise, espagnole et portugaise).

c) Il nous reste à discuter la dernière différence que nous avons envisagée entre les structures (1) et (2) : celle entre comparaison d'énonciations et comparaison de propriétés. La structure comparative (1) concernerait deux propriétés — dont l'une est déclarée supérieure à l'autre ; la parataxe (2), quant à elle, confronterait deux énonciations, dont l'une est préférée à l'autre. Tant que ce point n'aura pas été éclairci, on pourra nous dire que notre réponse à l'objection b) est un pur jeu de mots. En effet, pour montrer que le terme *B*, tout en étant nié dans la construction parataxique, y est néanmoins « maintenu », nous disions qu'il y a le statut d'un discours rapporté. Mais, nous dira-t-on, on ne doit pas assimiler cette forme de « maintien » à celle dont peut être objet le terme comparant de (1). Dans le second cas, ce qui est maintenu, ce serait le fait qu'une propriété appartient à une chose et non pas l'existence d'un discours attribuant cette propriété à cette chose.

Pour répondre à l'objection, il est nécessaire de mettre en question la notion de propriété, ou, au moins, son utilisation dans la description sémantique. Qu'on nous permette donc une digression dans laquelle nous préciserons — sans la justifier — notre position sur ce point.

c₁) La description sémantique d'une proposition linguistique du type *X* (= substantif) *est Y* (= adjectif) n'a pas à recourir à la notion de propriété. La représentation de cette proposition dans notre métalangage ne consistera pas à dire que la qualité *Y* se trouve dans l'objet *X* (comme le jus est dans l'orange); ni davantage que *X* appartient à un ensemble associé à *Y* (comme Médor appartient à l'ensemble des chiens). Dans une conception argumentative de la sémantique, décrire une proposition, par exemple *X est sapiens*, c'est indiquer le type de conclusions pour lesquelles cette proposition peut servir d'argument, et, d'autre part, comparer sa force argumentative à celle d'autres propositions ayant la même orientation (*X est sapientior quam X'*, *X est sapientissimus*, etc.) : il ne s'agit nullement de représenter *X* comme le possesseur d'une mystérieuse propriété qui serait la sagesse.

c₂) Certes le sujet parlant a souvent l'impression qu'en affirmant *X est Y*, il décrit une sorte d'inhérence de la qualité représentée par *Y* dans le sujet dénoté par *X* (d'où l'importance prise, dans la description traditionnelle de l'adjectif, par la notion de qualité). Pour nous, il s'agit d'un phénomène dérivé, qui ne tient pas au sens même de la proposition, mais qui est juste un effet possible de son affirmation. C'est que l'acte d'affirmation tend à se faire oublier lui-même, à effacer la présence de l'énonciateur : la mise en

rapport des termes de la proposition est alors déguisée en une relation interne entre les choses représentées par ces termes. D'où le fait, souvent signalé, que le verbe accomplit à la fois, et de façon indiscernable, deux fonctions : établir un lien entre des mots et marquer l'affirmation. La confusion de ces deux fonctions consiste à voir le lien entre les mots comme un rapport entre les choses, et dans le cas particulier du verbe *être*, comme une inhérence du prédicat au sujet. Cette inhérence est d'autant plus sentie que l'énonciateur adhère davantage à son affirmation, c'est-à-dire s'oublie davantage lui-même.

c_3) Nous admettrons que l'activité d'argumentation est gouvernée, entre autres, par le principe suivant : « L'existence d'un discours affirmant une proposition p est perçue comme argument en faveur des conclusions qui (selon c_1) constituent le sens de cette proposition ». Le fait même que p ait été affirmé donne de la crédibilité aux conclusions pour lesquelles p a été utilisé. D'où le recours fréquent à l'autorité. D'où, aussi, le *mais* de *Il a dit cela mais c'est faux*. Nous refuserons donc d'admettre une discontinuité entre le simple fait de reconnaître qu'un discours a été tenu et l'adhésion à ce discours. La reconnaissance est déjà un certain degré d'adhésion, qui peut d'ailleurs être très faible et s'accompagner d'un rejet, exprimé notamment par une négation grammaticale, ou par un *C'est faux* (comme dans l'exemple précédent).

c_4) Quel sens donnons-nous donc au verbe *maintenir* quand nous disons que, dans la comparaison (1) et dans la parataxe (2), le locuteur « maintient » B ? Nous voulons dire par là qu'il reconnaît l'existence d'un discours affirmant B , discours qui, dans la comparaison, est souvent du type X est Y . En vertu de c_3), cette reconnaissance implique que le locuteur admet l'existence d'arguments en faveur des conclusions constitutives du sens de B . Cela ne signifie en aucun cas que le locuteur argumente en faveur de ces conclusions, c'est-à-dire qu'il utilise lui-même B . Bien au contraire, il argumente dans un sens inverse de celui de B . Que l'on puisse reconnaître qu'il y a des arguments pour une conclusion r , et en même temps faire l'acte d'argumenter contre r , cette possibilité est, selon nous, celle-là même qui rend possible l'existence de la conjonction *mais* (nous avons soutenu cette thèse dans plusieurs textes antérieurs, mais seulement, jusqu'ici, à propos de *mais/PA*).

c_5) Revenons au cas particulier de la structure comparative (1) *A magis quam B*, illustrée par exemple par *Disertus magis est quam sapiens*. L'énoncé de cette phrase nous paraît faire nécessairement allusion à un discours $B =$

Sapiens est, réel ou virtuel, auquel Cicéron veut s'opposer. C'est en ce sens (cf. c_4) que *B* est maintenu (comme il serait maintenu dans l'énoncé grammaticalement négatif *Non est sapiens*). Tout en s'opposant au discours *B* et en argumentant en sens inverse, le locuteur lui accorde *ipso facto* une certaine crédibilité : il peut se faire par ailleurs que la reconnaissance de ce discours atteigne un degré relativement élevé d'adhésion. Dans ce cas, en vertu de c_2), la reconnaissance peut être comprise comme l'attribution plus ou moins nette d'une propriété : on oublie l'acte discursif dont *B* a été l'objet, et on se représente une certaine quantité de sagesse inhérente au personnage dont il est question. C'est alors qu'on sent une différence avec l'énoncé parataxique qui comporte une négation grammaticale, donc une négation argumentative forte, et implique une adhésion plus faible au discours de l'autre. L'important, pour nous, est qu'il peut y avoir au plus, entre les structures (1) et (2), une différence de degré, plus explicitement une différence de force argumentative — ce qui ne compromet en rien leur continuité.

La perception des structures (1) et (2) comme radicalement opposées ne nous semble donc pas imposée par les faits linguistiques eux-mêmes. Elle tient à la conception de la langue mise en œuvre par l'observateur. Celui-ci prend comme norme ce qui est simplement une tendance linguistique parmi d'autres, la tendance à effacer de l'affirmation l'acte même par lequel l'énonciateur la constitue. On en arrive alors à « voir » une alternative : « Ou bien il y a présence, ou bien il y a absence dans l'objet de la propriété exprimée en *B* (ou bien l'homme dont parle Cicéron est détenteur ou il n'est pas détenteur de sagesse) ». Une telle « vision » des faits linguistiques est liée à une certaine représentation de la signification (en entendant par-là la valeur sémantique fixe attachée aux phrases de la langue). Cette valeur fixe consisterait en une représentation dans la langue de certains caractères atomiques possédés par la réalité. Tout ce que nous avons dit sur la nature argumentative du sens va exactement dans la direction opposée.

II. — *Magis* comparatif et *mais*/PA.

La première partie de notre travail était consacrée à montrer un passage possible entre le comparatif *magis* et le *mais* des langues romanes compris dans sa fonction SN. Le passage est, nous l'avons dit, attesté historiquement, puisque le *magis* latin peut être employé comme une coordination très proche du *mais*/SN (= *sino* ou *sondern*). En ce qui concerne le *mais*/PA

(= *pero* ou *aber*), aucun passage *direct* n'est, à notre connaissance, attesté : on ne trouve pas, au moins dans les textes littéraires classiques, d'emploi où *magis* ait nettement la fonction *PA*. De sorte que deux hypothèses historiques sont actuellement possibles. La première est que le *mais/PA* dérive directement de *magis*, mais qu'il est issu d'emplois relevant du latin vulgaire et, pour cette raison, peu attestés. L'autre est que le passage est indirect. *Magis* aurait donné seulement le *mais/SN* qui, ensuite, se serait étendu pour remplir la fonction *PA*.

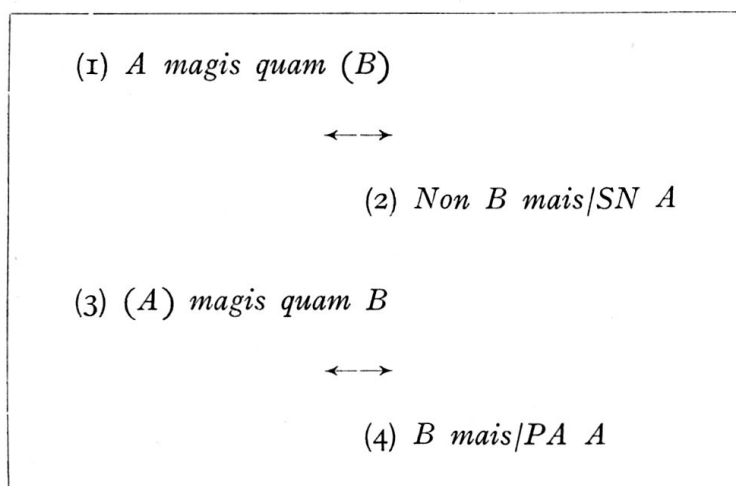
Nous n'avons pas à choisir à l'intérieur de cette alternative. Le fait important, pour nous, est que les morphèmes adversatifs qui 1) sont issus du comparatif de supériorité *magis*, et qui 2) ont la fonction *SN* ont eu tendance à prendre aussi, dans les langues romanes, la fonction *PA* (que ce soit directement ou non). Cela est vrai pour le français, l'italien et le portugais, mais même pour l'espagnol dont le *mas* (assez peu employé) est à la fois *pero* et *sino*. Il ne semble pas, d'autre part, que les adversatifs à fonction *SN*, mais non issus de *magis*, aient eu la même fortune : le portugais *senão* (venu, comme l'espagnol *sino*, du latin *si non*) et l'ancien français *ains* (venu de *ante*) n'ont jamais eu l'emploi *PA*. Enfin il est arrivé que des adversatifs du type *PA* non issus de *magis* (cf. en ancien portugais, *pero*, issu, comme le *pero* espagnol, de *per hoc*) soient entièrement éliminés par le morphème à origine comparative. Tout ce que nous retiendrons de ces observations, c'est que le comparatif a une affinité pour le rôle *SN*, mais aussi pour le rôle *PA* (raison supplémentaire, après beaucoup d'autres, pour ne pas parler d'ambiguïté à propos des deux usages de *mais*). C'est cette affinité entre *magis* et *mais/PA* que nous allons maintenant expliciter.

Jusqu'ici nous n'avons envisagé le comparatif de supériorité que par rapport à son effet sur le terme comparant *B*. Cet effet est, avons-nous dit, de dévaluer ce terme selon un processus de négation argumentative (c'est cet effet qui est le plus visible dans l'exemple de Cicéron *Disertus magis est quam sapiens* qui semble destiné avant tout à nier la sagesse de la personne en question). Mais ce n'est là qu'un des deux mouvements argumentatifs possibles à partir du comparatif de supériorité, qui peut tout aussi bien servir à mettre en valeur le terme comparé *A* (Vogt 1977, p. 70 sq.)¹. Ainsi, en déclarant la piété des malheureux supérieure à

1. On trouve déjà dans Valin 1952 l'idée que le comparatif de supériorité implique un double mouvement, de *A* vers *B*, et de *B* vers *A*. Mais cette dualité y est interprétée selon les principes de Guillaume, d'une façon psychologique, sans être mise en rapport avec l'activité intersubjective d'argumentation.

celle des gens heureux, Sénèque peut avoir voulu faire, en même temps qu'une critique des seconds, un éloge des premiers. C'est sur ce mouvement favorable à *A* que nous allons maintenant insister. Notre hypothèse est, en effet, qu'il est, du point de vue sémantique, à la base de l'emploi, comme *mais/PA*, d'un dérivé de *magis*. Si l'on admettait cette hypothèse, on serait amené à dire que la dualité des deux *mais* reproduit une dualité de fonctions argumentatives inhérente au comparatif de supériorité. La seule différence est que, dans le cas du comparatif, les deux fonctions sont indissociables : le même emploi de *magis* (cf. la phrase de Sénèque) peut être à la fois dévaluation de *B* et mise en valeur de *A* ; à l'opposé, chaque *mais* est soit *PA* soit *SN* et a des propriétés syntaxiques différentes selon qu'il est l'un ou l'autre. Il se produit ainsi, dans la langue, un éclatement sémantique du comparatif.

Pour résumer ceci par un schéma (où nous entourons d'un cercle le terme sur lequel l'accent est mis, et qui est le thème de la comparaison) :



Les principales questions à discuter pour justifier la deuxième partie de ce schéma nous semblent les suivantes. D'abord pourquoi l'ordre de *A* et de *B* est-il interverti lorsqu'on passe de (3) à (4), et pourquoi *magis* paraît-il introduire *B* dans (3), alors que *mais/PA* introduit *A* dans (4) ? Nous avons déjà traité ce problème à propos des structures (1) et (2) ; il suffit donc de renvoyer à la section I a). D'autre part, il nous faut expliquer en quoi la structure parataxique (4) équivaut sémantiquement à une comparaison de supériorité (ce sera l'objet de II a)). En II b) nous montrerons que le terme *B* est « nié » à la fois dans (3) et dans (4) et enfin, en II c), qu'il est également « maintenu » dans les deux structures.

a) *Mais/PA* institue une comparaison.

Il nous faut d'abord rappeler la description que nous avons souvent donnée pour *mais/PA*. Elle consiste à dire que ce morphème met en balance deux arguments qui autorisent des conclusions inverses ¹. Dans *B mais/PA A*, *B* est présenté comme argument pour une certaine conclusion *r*, et *A* pour la conclusion *non-r*. De plus, en se servant de cette structure, le locuteur déclare accorder plus d'importance à *A* qu'à *B* : le résultat global de la coordination va donc, du point de vue argumentatif, dans le même sens que *A*, c'est-à-dire qu'il est orienté vers *non-r*. Si *D* propose une promenade à *L*, et que *L* répond *J'ai envie de me promener, mais j'ai mal aux pieds*, *L* présente son mal aux pieds comme un argument opposé à la conclusion à laquelle peut conduire son envie de promenade, et l'ensemble va contre cette conclusion, constituant ainsi un argument pour refuser l'invitation.

Ce mouvement nous semble correspondre exactement à celui de la comparaison *A magis quam B* lorsque l'accent est mis sur *A*. Car la comparaison, pour nous, effectue avant tout une confrontation argumentative : *A* est déclaré plus important que *B* — au sens étymologique, où ce qui est important c'est ce qui a des conséquences, ce qui doit être pris en considération. Comme nous l'avons déjà dit en I c), il ne s'agit pas fondamentalement, dans la comparaison, de mesurer l'une à l'autre deux propriétés. On peut dire que *Jean est plus intelligent que Pierre*, sans supposer pour autant l'existence en eux d'une mystérieuse faculté qui serait plus développée en l'un qu'en l'autre. On veut dire simplement que, pour un certain type de tâches dites intellectuelles, Jean est plus indiqué que Pierre, que son travail a plus de perspectives de succès, etc. D'où la possibilité d'une traduction parataxique : *Pierre est intelligent, mais/PA Jean !* (avec un accent d'intensité sur *Jean*). La traduction parataxique est encore plus facile à partir de *Jean est plus intelligent que Pierre n'est fort : Pierre est fort mais/PA Jean est intelligent*. Il serait absurde d'imaginer une échelle unique où on pourrait exprimer, pour toute propriété, son degré d'inhérence au sujet, et où l'intelligence de Jean serait au-dessus de la force de Pierre. Tout ce que dit l'énoncé, c'est que, étant donné l'objectif envisagé par le locuteur, l'une est un meilleur argument de succès que l'autre. Bien plus, on peut construire, pour la parataxe *J'ai envie de me promener, mais/PA*

1. Nous employons intentionnellement, à propos de *mais*, l'image de la balance que Sapir 1944 et Benveniste 1948 utilisent à propos de la comparaison.

j'ai mal aux pieds, une paraphrase comparative *J'ai plus mal aux pieds que j'ai envie de me promener*. Quelle mesure psycho-physiologique associer à cette phrase ?

Si nous avons pu paraphraser le *mais/PA* par un comparatif, c'est d'abord en vertu de notre conception du comparatif comme confrontation d'arguments et non pas de propriétés. Mais cela tient aussi à la possibilité, dans la comparaison, de choisir pour thème le terme comparé *A*, et, ce faisant, de faire nécessairement ressortir son poids argumentatif : car c'est là, avons-nous dit, ce qui se passe dans la coordination *B mais/PA A*, dont l'orientation globale est celle de *A*.

b) *B* est nié dans (4) comme dans (3).

*b*₁) Que le terme comparant *B* soit nié dans la comparaison, nous l'avons déjà montré en I b), à propos de la structure (1), où *B* est le thème de l'énonciation. La même chose vaut pour la structure (3), où *B* n'est pas thème, mais sert à la mise en valeur de *A*. Un signe en est la possibilité d'utiliser, pour des énonciations dont *A* est le thème, toutes les phrases comparatives citées dans 1) — même celles où *B* comporte une marque de négation.

L'identité du matériel linguistique employé, quel que soit le thème de l'énonciation, explique d'autre part le glissement constant d'une interprétation à l'autre. Étant donné que la même phrase peut servir à apprécier *A* par contraste avec *B*, ou à déprécier *B*, par contraste avec *A*, on suggère toujours, en l'employant dans le premier mouvement, la possibilité de l'employer dans le second. D'où l'existence, très fréquente, de dialogues comme :

L : *J'aime beaucoup Jean, il est plus intelligent que Pierre.*

D : *D'accord, Pierre n'est pas très intelligent ; pourtant, moi, je l'aime bien.*

Dans cet échange, D a interprété l'éloge de Jean fait par L comme une critique de Pierre, et il répond en prenant Pierre pour thème.

*b*₂) Nié (au sens argumentatif) dans la comparaison (3), *B* l'est aussi dans la parataxe (4) *B mais/PA A*. On nous objectera sans doute que *B*, dans ce cas, ne se voit pas appliquer un morphème négatif — à l'inverse de se qui se passe avec *mais/SN*. Cela implique, nous dira-t-on, que le locuteur accorde la vérité factuelle de *B*, et en même temps lui reconnaît d'avoir valeur argumentative pour une certaine conclusion *r* : en disant *J'ai envie de me promener, mais j'ai mal aux pieds*, le locuteur admet que son désir de promenade est *une* raison de se promener (que signifierait

d'ailleurs *avoir envie de faire quelque chose* si on ne comprenait pas déjà l'envie comme un argument pour l'action ?).

En ce qui concerne la reconnaissance de la vérité factuelle de *B*, nous renverrons à ce qui a été dit en I *b*₁) à propos de la fausseté. Pas plus que la fausseté, la notion logique de vérité ne peut être appliquée aux prédicats de la langue. Si l'on donne à l'expression *il est vrai que* les propriétés qu'elle a habituellement en logique, c'est un pur non-sens que de dire *Il est vrai que j'ai envie de me promener* ou *Il est vrai que Pierre est intelligent*. Il n'y a pas, ainsi, de contradiction à soutenir que le locuteur qui dit *B*, nie néanmoins *B*, et qu'il le nie au moment où il le dit, qu'il le nie dans l'acte même de le dire.

Pour nous, nous l'avons dit, la seule négation qui puisse s'appliquer de façon sensée à un prédicat comme *avoir envie* ou *être intelligent*, c'est la négation argumentative. Reste donc le problème de savoir comment *B* peut être argumentativement nié si, comme le veut notre description de *mais/PA*, le locuteur de *B mais/PA* *A* reconnaît l'orientation de *B* vers la conclusion *r*. Pour le résoudre, il faut distinguer entre l'acte d'argumenter pour *r* en se fondant sur *B* et la considération de *B* comme un argument en faveur de *r*. Il est fréquent que l'on reconnaisse à *B* une certaine valeur argumentative sans pour autant utiliser effectivement *B* comme argument (ce fait est déjà signalé dans Anscombe 1973, p. 54 : demandant *Est-ce que même Pierre est venu ?* on maintient que la venue de Pierre serait un argument très fort pour la conclusion à laquelle on s'intéresse, mais il est bien clair que l'on ne se sert pas de cet argument). En choisissant, dans la coordination adversative *B mais/PA* *A*, d'argumenter dans le sens de *A* et non dans celui de *B*, le locuteur reconnaît certes une certaine importance à *B*. Mais, ne recourant à *B* que pour faire ressortir la plus grande importance de *A*, il le prive de toute efficacité : c'est en ce sens que, pour nous, il le nie. L'acte d'argumentation effectivement accompli nie *de facto* la valeur argumentative pourtant reconnue à *B*.

Nous comparerions volontiers ce procédé à un mécanisme caractéristique de l'idéologie libérale (sans que le mot *idéologie* soit ici péjoratif). Il consiste à reconnaître le droit de l'adversaire tout en lui refusant la possibilité de l'exercer d'une façon efficace. Dans le domaine discursif, cela revient à admettre la légitimité des arguments de l'autre, mais à passer outre quand il s'agit de conclure. En poursuivant le parallèle, on pourrait opposer ce mode de négation libérale manifesté par le *mais/PA* au comportement autoritaire dont l'expression discursive serait le *mais/SN* : accompagné d'une

négarion grammaticale, il ne se donne même pas l'apparence de reconnaître le droit de l'autre ; ou, plus exactement, il limite cette reconnaissance au simple enregistrement de son discours.

c) *B* est maintenu dans les deux structures (3) et (4).

c₁) Nous avons déjà dit que *B* est, en un certain sens, maintenu dans la structure comparative (1) — bien qu'il soit alors le thème de l'énonciation et que la comparaison ait pour objet de le dévaluer. Il en est de même, à plus forte raison, lorsque *A* est thème. Puisque, dans ce cas, l'objet du locuteur est de mettre en valeur *A*, son intérêt argumentatif est de maintenir à *B* une certaine importance : plus on donne à *B*, plus on donne à *A*. Supposons, en effet, que je veuille faire apparaître l'intelligence de Jean en le comparant à Pierre, c'est-à-dire que Pierre me serve d'instrument pour l'éloge de Jean, qu'il soit le point à partir duquel je constitue cet éloge : j'atteins alors d'autant mieux mon but que j'accorde, ne serait-ce que dans ma stratégie momentanée, une certaine valeur à l'intelligence de Pierre.

Nous avons employé à dessein les expressions *instrument* et *point de départ*. On sait en effet que, dans beaucoup de langues indo-européennes anciennes, le complément du comparatif pouvait recevoir le cas de l'instrumental ou bien du lieu d'où l'on vient (par exemple, l'ablatif en latin). Or, dans la forme casuelle de la comparaison, l'accent était généralement mis sur le terme comparé *A* de la structure comparative. Que l'on pense au vers de Virgile où Anne s'adresse à Didon : *O luce magis dilecta Sorori*, ... (Virg. *Enéide*, 4, 31) (« O toi, qui est plus chère à ta sœur que la lumière, ... »). Ce vers est particulièrement intéressant du fait que c'est *magis*, et non pas, comme c'est souvent le cas, le comparatif synthétique, qui commande l'ablatif. Dans les langues qui n'expriment pas le comparatif de façon casuelle, on recourt à d'autres moyens, analytiques, pour expliciter l'idée que, *A* étant le thème, sa valorisation passe par celle de *B*. Cf. l'utilisation de *même* dans *Jean est plus intelligent même que Pierre*.

c₂) Le dernier point que nous devons montrer est que *B* est maintenu dans la parataxe *B mais/PA A*. À première vue, cela ne fait aucun problème et ne doit donner lieu à aucune discussion — puisque *B*, dans cette structure, n'est pas l'objet d'une négation grammaticale. Deux précisions sont cependant nécessaires pour éviter les malentendus.

Première question : en quel sens peut-on dire que *B*, avant *mais/PA*,

n'est jamais l'objet d'une négation grammaticale ? Si cela signifie que la phrase précédant *mais/PA* ne peut pas contenir un morphème négatif, c'est manifestement faux. Cf. *Pierre n'est pas intelligent, mais/PA il est fort : il gagnera*. Ce qu'il faut dire, plutôt, c'est que, dans le cas de *mais/PA*, le morphème négatif est interne au terme *B* : il est sans rapport avec le mouvement argumentatif de négation marqué par *mais*. Au contraire, avec *mais/SN*, la négation grammaticale porte sur *B* : elle exprime le mouvement argumentatif de négation impliqué par le *mais*. En d'autres termes, la négation grammaticale qui peut précéder *mais/PA* appartient au discours rapporté auquel le locuteur s'oppose. En revanche, celle qui précède toujours *mais/SN* marque, en même temps que ce morphème, l'opposition du locuteur au discours qu'il rapporte.

Pour illustrer ceci, reprenons l'exemple précédent. Le locuteur de la phrase citée doit nécessairement, selon nous, s'opposer à un énoncé virtuel ou réel. Quel peut être cet énoncé ? Il sera toujours du type *Pierre n'est pas intelligent, Pierre est bête* : la négation grammaticale relève de ce qui est accordé, et non pas du désaccord. C'est l'inverse avec *mais/SN*. A quoi s'oppose le locuteur lorsqu'il dit *Pierre n'est pas intelligent, mais/SN (seulement) fort* ? Ce ne peut être qu'à un discours favorable à l'intelligence de Pierre, du type *Pierre est intelligent*. Ici la négation grammaticale n'est en rien accordée : jointe à *mais/SN* elle marque le désaccord. Un autre moyen de faire apparaître la même conclusion serait de chercher les paraphrases comparatives des énoncés que nous étudions. Pour celui qui comporte un *mais/SN* on aurait : *Pierre est plus fort qu'il n'est intelligent*, où le thème serait l'intelligence de Pierre, admise par un interlocuteur virtuel ou réel, et niée en alléguant sa force (de sorte que le *n'* ne fait qu'expliciter la fonction négative du *plus*). En revanche, lorsqu'il s'agit d'un *mais/PA*, la paraphrase comparative serait, si cet énoncé était possible, *Pierre est plus fort qu'il n'est non-intelligent*, la forme effectivement utilisée étant *Pierre est plus fort qu'il n'est bête* (ou *inintelligent*). L'important à voir est que le terme comparant contient lui-même une négation, qui est extérieure à celle impliquée par *plus* et explicitée par *n'*.

Cette idée que le terme *B* précédant *mais/PA* n'est jamais l'objet d'une négation grammaticale, est exprimée sous une autre forme dans Anscombe et Ducrot 1977 : il y est dit que le morphème négatif qui peut venir avant *mais/PA* marque la négation « descriptive », celui qui précède *mais/SN* marquant la négation « polémique ». On voit maintenant que la négation appelée « polémique » dans cet article est celle notifiant l'acte de refus

accompli par le locuteur au moment où il parle. Celle qui est dite « descriptive », c'est celle qui appartient au discours rapporté par le locuteur : du point de vue de celui-ci, elle n'a donc pas de fonction polémique — mais elle peut en avoir une dans le discours prêté à l'autre.

Ce que nous venons de montrer, c'est que le terme *B* n'est jamais l'objet d'une négation grammaticale. Mais cela ne suffit pas encore pour dire qu'il est « maintenu » (d'où un deuxième malentendu possible qu'il nous faut discuter). Ce que nous entendons par négation, en sémantique, ce n'est pas en effet, rappelons-le, la « négation logique », mais la négation argumentative. Or, celle-ci n'implique pas nécessairement une négation grammaticale, qui est seulement la marque d'un type particulier, et particulièrement fort, de négation argumentative. De sorte que *B* peut parfaitement être nié dans la structure (4) *B mais/PA A* : c'est même, selon nous, toujours le cas. Il est donc intéressant de préciser comment cette négation s'articule avec un maintien.

Telle que nous l'avons utilisée jusqu'ici, la notion de « maintien » implique seulement la reconnaissance du discours de l'autre. Cette reconnaissance peut avoir divers degrés, inversement proportionnels à la force de la négation. Dans le cas du *mais/SN*, où la négation, marquée par le morphème grammatical négatif, est forte, la reconnaissance est minimale. Il s'agit du simple enregistrement nécessaire à la réfutation : on ne peut réfuter sans prétendre avoir écouté et compris, donc, en un certain sens admis.

Lorsque l'opposition à l'autre est marquée par un *mais/PA*, la reconnaissance a un degré beaucoup plus fort, permis par l'absence d'une négation grammaticale, et, par suite, par la faiblesse relative de la négation argumentative. Celle-ci se manifeste seulement par l'acte d'argumenter en un sens opposé à celui de l'autre. La stratégie employée consiste alors à accorder à la parole de l'autre une valeur argumentative, mais à se servir de cette concession pour donner plus de poids à la décision que l'on prend en sens inverse : la rhétorique de la persuasion (cf. Pascal, fragment 9, de l'édition de Brunshvicg) montre combien il est avantageux de « donner raison » à l'autre afin de mieux le mettre dans son tort. En présentant ainsi les concessions impliquées par le *mais/PA* comme un *instrument* pour une argumentation négative, nous pensons l'avoir, une fois de plus, rapproché de la structure comparative (3), où le terme comparant *B* sert avant tout à mettre en valeur le terme comparé *A*, et où ce qui est donné au premier bénéficie à plus forte raison au second.

III. — Un *magis* et deux *mais* ?

Nous avons essayé de mettre en rapport, du point de vue sémantique, le *mais/SN* avec la structure comparative à thème *B*, et le *mais/PA* avec la structure comparative à thème *A*. Un tableau résumera les résultats auxquels nous sommes arrivés.

(I) <i>A magis quam (B)</i> ↔	(3) <i>(A) magis quam B</i> ↔
(2) <i>Non-B mais/SN A</i> —	(4) <i>B mais/PA A</i> —
— négation forte de <i>B</i> (<i>B</i> est objet d'un acte de réfutation dont <i>A</i> est l'instrument).	— maintien fort de <i>B</i> (la valeur argumentative du discours rapporté <i>B</i> est concédée, et sert d'instrument à l'acte d'argumentation fondé sur <i>A</i>).
— maintien faible de <i>B</i> (le discours rapporté <i>B</i> est enregistré).	— négation faible de <i>B</i> (l'efficacité argumentative est retirée à <i>B</i>).

Les notions essentielles, dans cette étude, sont celles de *maintien* et de *négation*. L'une comme l'autre ont un caractère relatif, graduel. Cela tient, en ce qui concerne la *négation*, à ce qu'elle ne constitue pas, pour nous, l'inversion d'un contenu informatif, mais une attitude argumentative d'opposition, qui est donc susceptible de divers degrés, allant du simple refus d'argumenter à l'acte de réfutation. Même chose pour le *maintien*, entendu comme le rapport du discours de l'autre. Dans la mesure où, pour nous, l'altérité est constitutive, ce rapport est inséparable d'un certain degré d'adhésion, qui peut varier du simple enregistrement à la concession.

L'aspect graduel, scalaire, des concepts intervenant dans la description du *mais/SN* et du *mais/PA* laisse prévoir des possibilités de passage entre les fonctions distinguées. Bien que nous ayons parlé d'un éclatement sémantico-pragmatique du comparatif, la coexistence primitive des deux mouvements argumentatifs transparaît à travers certains usages de la coordination adversative.

Nous ne signalerons qu'un exemple, emprunté au portugais. Supposons qu'un interlocuteur D ait signalé au locuteur L qu'une troisième personne, Pedro, est allée au cinéma (*Pedro foi ao cinema* = « Pedro est allé au cinéma »). L peut répondre, pour marquer son désaccord :

- (1) *Pedro não foi ao cinema, mas/SN ao teatro*
(= « Pedro n'est pas allé au cinéma, mais au théâtre »).

Mais le même désaccord peut s'exprimer sous une autre forme, très utilisée en portugais, et qui n'a pas de correspondant littéral en français :

- (2) *Pedro foi, mas/PA é ao teatro*
(la traduction littérale serait : « Pedro est allé, mais c'est au théâtre »).

Pour expliquer l'équivalence fonctionnelle des réponses (1) et (2), il faut voir que le discours rapporté n'est pas le même dans les deux cas. En (1) c'est *Pedro foi ao cinema*, et en (2) c'est simplement le début du discours de D, à savoir *Pedro foi* (= « Pedro est allé »). Supposons qu'on admette, comme nous l'avons soutenu, que tout discours, par son existence même, est un argument pour ce qu'il affirme : on peut alors considérer que le discours de D constitue un argument fort pour la conclusion « Pierre est allé au cinéma » (conclusion que nous abrègerons en *r*). Mais dans la réplique (1) de L, où ce discours est rapporté dans sa totalité et accompagné d'une négation grammaticale suivie d'un *mas/SN*, il est l'objet d'une négation argumentative forte et d'un maintien faible, équivalent au pur enregistrement. L'effet global obtenu est alors celui d'une réfutation.

Le même résultat global est obtenu, par un mécanisme différent, dans la réplique (2). Ce qui est repris ici, c'est la simple indication « Pedro est allé », qui constitue certes un argument, mais un argument très faible, pour la conclusion *r* (= « Pedro est allé au cinéma »). De sorte que le maintien fort (concession) impliqué par *mas/PA* n'empêche pas L d'argumenter effectivement contre *r* en disant *Pedro foi ao teatro*. Ce qui produit, indirectement, un effet de réfutation identique à celui obtenu, directement, à l'aide du *mas/SN*. Il arrive même que l'élément repris et concédé à l'autre dans la construction *mas/PA* soit purement formel et vide de sens. Cf. le dialogue :

D : *Pedro está contente*
(= « Pedro est content »).

L : *Está, mas/PA é muito aborrecido*
(= Il est, mais c'est très ennuyé », ou, de façon moins littérale : « Ce qu'il est, c'est très ennuyé »).

Ici L accorde seulement le fait que Pedro est dans un certain état, concession peu compromettante et qui est compatible avec n'importe quelle réfutation. La stratégie sous-jacente à cette construction portugaise, c'est d'annuler la force du maintien (propre à *mas/PA*) par la faiblesse de ce qui est maintenu. D'où l'équivalence avec la négation forte et le maintien faible (propres à *mas/SN*) d'un discours rapporté à valeur forte. Si de telles stratégies discursives sont possibles, où les actes et les contenus se compensent mutuellement, c'est qu'elles mettent en jeu des opérations sémantiques qui ont toujours un caractère graduel¹.

O. DUCROT

(École des Hautes Études en Sciences sociales, Paris).

C. VOGT

(Universidade Estadual de Campinas, Brésil).

RÉFÉRENCES

- ANSCOMBRE, J. C., 1973. — « Même le roi de France est sage ». *Communications*, 20, p. 40-82.
- ANSCOMBRE, J. C., 1975. — « Il était une princesse aussi belle que bonne ». *Semantikos*, I (1), p. 1-28.
- ANSCOMBRE, J. C. et DUCROT, O., 1977, — « Deux *mais* en Français ? ». *Lingua*, 43, p. 23-40.
- ANSCOMBRE, J. C. et DUCROT, O. 1978. — « Lois logiques et lois argumentatives ». A paraître, in *Le français moderne*.
- BAKHTINE, M. (VOLOCHINOV, V. N.), 1977. — *Le Marxisme et la philosophie du langage*. Traduction française, Les Éditions de Minuit, Paris.
- BENVENISTE, E., 1948. — *Noms d'agent et noms d'action en indoeuropéen*. Adrien Maisonneuve, Paris.
- IVENS, W. G., 1918. — *Dictionary and Grammar of the Language of Sa'a and Ulawa, Solomon Islands*, Washington.

1. Au moment où nous rédigeons cet article, nous n'avons pas pu disposer de la thèse de J. Melander, *Étude sur MAGIS et les expressions adversatives dans les langues romanes*, Uppsala, 1916. Dans les pages 8-34, Melander discute l'alternative signalée ici p. 329-330; en s'appuyant sur des textes généralement post-classiques, il défend l'idée que *magis* a eu, en latin même, la fonction que nous appelons *PA*. Mais ce n'est pas son problème de chercher le rapport sémantique entre l'emploi de *magis* comme comparatif et sa double fonction en tant que coordination.

- SAPIR, E. 1944. — « Grading : a Study in Semantics ». *Philosophy of Science*, 11, p. 93-116.
- SMALL, G. W., 1924. — *The Comparaison of Inequality — The Semantics and Syntax of the Comparative Particles in English*. Ph. D. Dissertation, The John Hopkins University, Baltimore.
- VALIN, R., 1952. — « Esquisse d'une théorie des degrés de comparaison ». *Cahiers de linguistique structurale*, 2, Laval, Québec, p. 3-20.
- VOGT, C., 1977. — *O Intervalo Semântico — Contribuição para uma Teoria Semântica Argumentativa*. Editora Atica, São Paulo, Brésil.